

Atelier de restitution
Espaces publics
14 octobre 2009

Cette réunion a permis de présenter aux participants les éléments sur lesquels ils souhaitaient des compléments d'information : desserte des IGH, études d'ensoleillement pour la promenade plantée, proposition d'aménagement de la rue des Mariniers...

Un contre-projet proposé par la copropriété des Mariniers a été soumis à la Mairie du 14^e et soumis au débat.

Desserte des IGH

Sur les questions de la desserte du square Lichtenberger, Christian Moreau explique que le fonctionnement actuel n'est pas remis en cause. Dans le projet, l'accès des véhicules pompiers et la livraison de la crèche s'effectuent par la promenade plantée. Les autres véhicules ne sont pas autorisés à emprunter cet accès. Les accès pompier sont alors inchangés. De plus, Christian Moreau précise qu'un rendez-vous avec la brigade des sapeurs-pompiers a été fixé dans le courant du mois de novembre. Le projet leur sera alors présenté afin d'obtenir un avis conforme aux règles de sécurité en vigueur.

Par ailleurs, Madame Lenoir pose la question de la localisation de l'accès à l'autre parking pompier obligatoire pour l'IGH. Dans le projet, elle fait noter que l'accès est dessiné à hauteur de l'entrée du parking de l'IGH.

Monsieur le Maire, Pascal Cherki, explique que ces questions seront affinées dans le cadre du programme proposé par la Direction de l'Urbanisme. Celui-ci propose également, qu'une réunion soit organisée en Mairie avec les habitants de la copropriété et la direction de la voirie et des déplacements afin d'examiner, sur la base de plans, le réaménagement possible en vue d'assurer la fonctionnalité du site. Cette proposition recueille l'adhésion des habitants.

Monsieur Martin pose la question des contraintes de voirie pour la circulation des véhicules pompiers sur la promenade plantée. Christian Moreau confirme que sera réservée une bande pour le passage des pompiers mais précise que ces espaces pourront être aménagés (mobiliers urbains...).

Livraisons de la Croix Rouge

Après étude, les livraisons s'effectueront depuis le parvis, puis le long des bâtiments. Un système de bornes automatiques limitera l'accès à quelques véhicules. En effet, des contraintes de gabarit empêchent l'accès depuis la rue Didot. Les livraisons ne se feront pas par la rue des Mariniers.

Livraisons du Simply Market

Concernant les livraisons du Simply Market, une réunion a été organisée en octobre avec les gérants. Pour limiter les nuisances et la traversée du nouveau quartier, les gérants se sont engagés à faire appels à des solutions alternatives pour le même approvisionnement. Ils proposent de remplacer le semi-remorque qui livre à 7h30, par deux porteurs pour le même volume de livraisons.

Madame Lenoir précise que quelque soit la taille des camions, les véhicules entrent en marche arrière dans la rue des Mariniers sur une cinquantaine de mètres afin de rejoindre le quai de livraison. Monsieur Chapat explique que les livreurs effectuent des manœuvres non réglementaires et fortement accidentogènes. Le problème trouverait une solution dans le scénario traversant.

Flux dans le quartier

Les habitants font remarquer que 6 à 7 camions traverseront la promenade plantée quotidiennement, complété par le flux des clients de la surface alimentaire aujourd'hui inexistant du fait de l'impasse. En réponse, Monsieur Chapat explique que la requalification de la voirie permettra de pacifier la rue et d'apaiser la circulation apaisée. Des aménagements peuvent permettre de tranquilliser le paysage urbain et de régler les conflits d'usage : un alignement d'arbres, une bande fonctionnelle pour les aires de livraisons et les stationnements de vélos et de deux-roues motorisées, une entrée de seuil de quartier vert, un traitement du sol.

Stationnement

Madame Lenoir note que dans l'hypothèse de requalification proposée pour la rue des Mariniers, le stationnement est supprimé. Aucun parking public n'existe dans le quartier et des places de stationnement sont nécessaires pour les personnes qui rendent visite aux habitants, aux visiteurs de l'EHPAD, aux mères qui déposent leurs enfants à la crèche ainsi qu'aux clients de Simply Market. Monsieur Chaput met en évidence des possibilités de places de stationnement dans un rayon raisonnable.

Concernant la suppression du stationnement, la Ville n'a pas arrêté le programme et doit encore affiner la question du stationnement au regard des éléments donnés par les habitants. La Ville souhaite requalifier et mettre en valeur la rue des Mariniers. Le Président de la copropriété est d'accord avec Monsieur Chaput pour apporter plus de verdure dans cette rue. Par contre, Monsieur Chaput indique qu'un choix est à opérer pour la rue des Mariniers entre une voie minérale et circulée avec deux sens de circulation, et une voie plus apaisée, esthétique et plus plantée.

Schéma de circulation

Les habitants souhaitent que la rue soit maintenue en double sens pour les raisons expliquées dans l'atelier précédent : détour par la rue Raymond Losserand, impact écologique, insécurité de la promenade plantée sur les sections traversées par les voitures. Lors de la séance, le projet de la copropriété pour le quartier Broussais est présenté. Christian Moreau explique que ce schéma de circulation laisse moins de place à la zone piétonne sur la promenade plantée. Selon lui, le programme doit préserver la promenade plantée de toute circulation. Les habitants de la rue des Mariniers souhaitent, quand à eux, conserver un accès sur la rue Didot en sortie pour rejoindre le boulevard Brune.

Christian Moreau rappelle que l'objectif du schéma de circulation est de permettre la desserte des riverains, des futurs habitants, de l'EHPAD et du bâtiment Leriche. Dans le projet de la Ville, le parcellaire est connecté à la rue Didot et la rue Raymond Losserand au moyen de la promenade plantée pour les vélos et les piétons et du barreau de desserte traversant. Il note que la question du sens de circulation et du sens unique est encore à définir.

Lors des débats, le scénario 1 apparaît moins intéressant pour la promenade plantée que le scénario 2 traversant. Monsieur Martin approuve le fait de préserver la promenade plantée mais pose la question du maintien en double sens de la rue des Mariniers.

Monsieur Cherki propose au service de la voirie et des déplacements que soit étudié la demande des habitants. Monsieur Chaput note que cette demande relève d'une autorisation de la Préfecture de Police. Christine Baué complète en indiquant que le double sens peut être envisagé du point de vue de l'aménagement. Elle étudie la question pour savoir si le gabarit peut accueillir à la fois un double sens de circulation et du stationnement.

Monsieur Cherki demande à Monsieur Chaput de se rapprocher de la Préfecture de Police et conclut qu'en fonction de la réponse donnée, le projet pourra accueillir favorablement la demande des riverains. Toutefois, il explique que des arbitrages devront être fait notamment sur la question du stationnement. Le projet doit trouver les compromis fonctionnels pour tout le monde et proposer un schéma de circulation et d'aménagement cohérent.

Certains habitants remettent en cause la traversée de la promenade plantée par une voie circulée et préféreraient que le schéma de circulation propose deux impasses (rue des Mariniers et rue des Arbustes). Les représentants des services de la Ville rappellent que le schéma de circulation doit permettre de désenclaver le quartier Broussais.

Afin d'examiner ces questions plus en détail, Monsieur Cherki propose qu'une réunion soit organisée avant la réunion publique sur les compromis esquissés lors de cet atelier.

Pour conclure, Pascale Lebeau, représentante d'Anne Hidalgo, Première adjointe au Maire de Paris explique que les débats ont permis d'identifier les attentes des habitants et les contraintes de fonctionnement de la rue des Mariniers. Elle rappelle qu'aujourd'hui, le projet est contraint par des problèmes juridiques et de calibrage de voies. Pour résoudre ces problèmes, elle demande à la Direction de la Voirie de vérifier auprès de la Préfecture de Police la possibilité de mettre la rue des Mariniers en double sens et d'approfondir le scénario traversant mais intégrant cette variante.

Pour répondre à Monsieur Cherki, Pascale Lebeau indique que la Ville de Paris est favorable au double sens de circulation. Une réunion sera alors organisée avant la réunion publique pour donner les conclusions de la Préfecture de Police et délivrer les nouveaux éléments du projet.

Monsieur Martin demande s'il est possible d'appliquer à la rue des Arbustes, le même compromis que celui de la rue des Mariniers. Il explique que la mise en sens unique de la rue des arbustes aura pour conséquence de reporter les flux de circulation vers la promenade plantée et la rue des Mariniers notamment les flux liés au Foyer des Arbustes. Il pose la question de l'impact de la mise en sens unique de cette rue.

Le Collectif Redessinons Broussais souhaiterait disposer d'exemples de promenade traversée par des voies circulées pour la prochaine réunion envisagée. Des illustrations plus concrètes, voire des propositions de visites de site sont indispensables comme aide à la décision.

Madame Pradoura regrette que la réflexion n'intègre pas le devenir du bâtiment Leriche et que l'EHPAD soit localisé en retrait. Les thèmes se retrouvent cloisonnés comme c'est le cas pour les ateliers thématiques.

Pascal Cherki explique que le bâtiment Leriche n'appartient pas à la Ville. L'EHPAD est, quand à lui, déjà bien engagé et ne peut donc pas être transféré sur un autre site dans le quartier. Monsieur le Maire indique que certaines propositions du CRB sont à intégrer et une réunion entre la Ville et l'association doit être organisée.